



Harcelement moral au travail

Par **thavany**, le **29/06/2010** à **17:25**

Bonjour,rnJe travail depuis plus de cinq ans dans un supermarché Carrefour où je n'ai jamais eu de problème.rnDepuis 6 mois un nouveau directeur a pris place à la tête de l'entreprise et depuis rien ne va plus.rnIl est toujours sur mon dos à me surveiller ou il me surveille depuis son bureau via les caméras de surveillance.rnJ'ai reçu en moins d'un mois deux avertissements de travail pour des faits où il est prouvé que je ne suis pas en tort. témoignage à l'appui de mon collègue.rnLe pire c'est que face à l'évidence le directeur rit et me dit que je ne peux rien y faire et qu'une sanction sera appliquée pour chaque avertissement.rnJe ne suis pas le seul dans cette situation beaucoup de mes collègues sont aussi concernés. Malheureusement tout le monde a peur de porter plainte et même le syndicat se dit impuissant face à lui.rnJ'ai peur de me faire renvoyer alors que je n'y suis pour rien surtout que j'ai ma femme handicapée à charge.rnQue puis-je faire ? y a-t-il une solution pour me sortir de cet harcèlement moral qui me bouffe la vie depuis 6 mois ?rnAidez-moi s'il vous plaît .

Par **nico2010**, le **29/06/2010** à **17:34**

Bonjour Thavany,rnrnSi vous en avez la possibilité, je vous conseille de vous tourner vers un cabinet d'avocat spécialisé en droit du travail ! L'expertise d'un professionnel m'a permis de faire un point complet sur ma situation en tenant compte de mes "mésaventures". rnrnJe vous laisse le lien pour accéder au site du cabinet qui a su me porter secours : <http://www.quesnel-avocats.fr>rnrnEn espérant que vous trouviez rapidement une solution avec vos collègues... Une procédure collective est également possible ce qui vous permettra de diviser les frais avec vos collègues.

Par **fabienne034**, le **29/06/2010 à 18:05**

bonjour, rnrnl'employeur est en tort il,ne peut laisser du harcèlement moral se développer dans l'entrepriser
rnrnlisez les éléments sur le harcèlement moral:
rnrnrnrn<http://www.fbls.net/harcelement.htm>
rnrnrnenvoyez une lrar pour remettre les choses au point et signifier qu'il a rirnrnsi jamais il vous licencie , ça lui coûtera très cher !